

# Journal officiel

## de l'Union européenne

# C 334 A



Édition  
de langue française

## Communications et informations

54<sup>e</sup> année

15 novembre 2011

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
V	Avis	
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES		
<b>Commission européenne</b>		
2011/C 334 A/01	Avis de vacance pour le poste de directeur (grade AD 14) de l'entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion — COM/2011/10319 .....	1

# FR

Prix: 3 EUR



V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

**Avis de vacance pour le poste de directeur (grade AD 14)  
de l'entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion  
COM/2011/10319**

(2011/C 334 A/01)

**1. Présentation**

L'entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion (*Fusion for Energy* — F4E) a été instituée par une décision du Conseil de l'Union européenne du 27 mars 2007 <sup>(1)</sup> pour une période de trente-cinq ans.

F4E apporte la contribution européenne à ITER. Elle contribue également aux activités de l'approche élargie avec le Japon et coordonne les activités déployées pour préparer la construction d'un réacteur de fusion de démonstration (DEMO) ainsi que des installations qui y sont associées.

Le rôle principal de F4E est d'apporter la contribution européenne à la construction d'ITER, dans les délais et conformément aux exigences d'ITER. D'autres éléments sont fournis par les autres signataires d'ITER, à savoir les États-Unis, le Japon, la Russie, la Chine, la République de Corée et l'Inde. D'après les estimations, les ressources indicatives nécessaires pour les trente-cinq ans d'existence de F4E sont d'environ 10 milliards EUR.

Nous cherchons à recruter un directeur pour un mandat de cinq ans, qui peut être prolongé une fois.

**2. Poste proposé**

Le directeur est le responsable exécutif, chargé de la gestion quotidienne de F4E sous l'autorité du conseil de direction de F4E et en étroite coordination avec la Commission européenne, qui est la représentante d'Euratom au Conseil ITER. Le directeur sera le représentant légal de F4E (article 8 des statuts de F4E) et gèrera son personnel, qui compte actuellement 160 personnes mais augmentera progressivement pour atteindre de 200 à 250 personnes pendant la phase de construction. Le directeur rend compte au conseil de direction.

Le directeur sera chargé notamment:

- de veiller à la réalisation des objectifs de l'organisation conformément à sa mission, et notamment de veiller à ce que les contributions européennes à l'organisation internationale ITER soient fournies à temps, conformément aux exigences d'ITER et dans les limites des coûts convenus,
- de rendre compte au conseil de direction et d'obtenir son approbation sur les questions stratégiques et budgétaires intéressant F4E,

<sup>(1)</sup> Décision 2007/198/Euratom du Conseil (JO L 90 du 30.3.2007, p. 58).

- de travailler efficacement avec toutes les parties prenantes: l'organisation internationale ITER, d'autres agences domestiques d'ITER et d'autres membres de F4E, notamment la Commission européenne, qui a succédé à Euratom dans son rôle d'hôte de l'accord ITER ainsi que les responsabilités particulières qui découlent de cet accord,
- de recruter et superviser le personnel de F4E, ainsi que de créer un bon esprit d'équipe et un environnement de travail de qualité,
- de préparer et mettre en œuvre un plan global du projet exposant le programme de travail de F4E et garantissant l'utilisation la plus efficace de ses ressources,
- d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui permettront à F4E d'acquérir des composants suivant les délais et le budget fixés, notamment toutes les activités liées à la recherche et au développement,
- d'attribuer et contrôler les marchés publics conformément aux procédures correspondantes,
- d'assurer une gestion efficiente du budget de F4E en conformité avec les principes de bonne gestion financière,
- de communiquer avec le public sur toutes les questions relevant de la mission de F4E,
- de veiller à ce que les activités de l'organisation créent une synergie avec les autres volets du programme de fusion européen intégré (les associations Euratom pour la fusion et l'accord européen pour le développement de la fusion).

### 3. Profil recherché

Le candidat retenu devra posséder:

- une expérience prouvée et pleinement satisfaisante, acquise au niveau de l'encadrement supérieur d'une grande organisation, ainsi que dans la gestion de ressources financières importantes,
- une excellente capacité à diriger une organisation engagée dans la coopération scientifique internationale, dont la dimension et l'importance sont sans précédent dans l'Union européenne,
- une très bonne capacité à élaborer et gérer de grands projets de haute technologie dans un environnement européen ou international et une expérience dans ce domaine, notamment dans la mise en œuvre de tels projets au moyen de marchés publics,
- une capacité avérée à gérer la passation de marchés publics importants dans le respect des critères les plus élevés en matière de responsabilité et de transparence,
- la capacité de communiquer efficacement avec le public et d'établir de bonnes relations de travail avec toutes les parties prenantes concernées.

Les qualifications et l'expérience suivantes constitueraient un atout:

- expérience dans la construction d'installations nucléaires, notamment les interactions avec l'autorité chargée de la sûreté nucléaire,
- bonne compréhension des technologies des dispositifs de fusion,
- bonne compréhension des activités, des politiques et des programmes de recherche européens et internationaux dans le domaine de la fusion.

#### 4. Conditions essentielles

Les candidats doivent satisfaire aux critères suivants à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures.

- **Nationalité:** être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou d'un État tiers membre de F4E (Suisse).
- **Titre ou diplôme universitaire:** posséder
  - un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires dans une discipline scientifique ou en ingénierie donnant accès à des études postuniversitaires, sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus,
  - ou
  - un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires dans une discipline scientifique ou en ingénierie, sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle pertinente d'au moins un an lorsque la durée normale desdites études est de trois années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- **Expérience professionnelle:** avoir au minimum quinze ans d'expérience postuniversitaire après l'obtention du niveau correspondant aux qualifications précitées.
- **Expérience en matière de gestion:** sur les quinze années d'expérience professionnelle, cinq au moins doivent avoir été acquises à un niveau d'encadrement supérieur dans une grande organisation (du secteur public ou privé) <sup>(2)</sup>.
- **Langues:** posséder une connaissance approfondie de l'anglais et une connaissance satisfaisante d'au moins une autre des langues officielles de l'Union.
- **Limite d'âge:** être en mesure d'effectuer la totalité du mandat de cinq ans avant la fin du mois au cours duquel sera atteint l'âge de 65 ans.

#### 5. Indépendance et déclaration d'intérêts

Le directeur sera tenu de présenter une déclaration par laquelle il s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt public, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance. Les candidats doivent confirmer leur volonté en ce sens dans leur candidature.

#### 6. Sélection et nomination

Un jury de présélection sera mis en place pour la procédure de sélection. Les candidats présentant le meilleur profil pour les besoins spécifiques de la fonction, sélectionnés selon leurs mérites et les critères exposés ci-dessus, seront invités à un entretien par ce jury. Les candidats présélectionnés par le jury seront ensuite convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission; avant cet entretien, ils seront soumis à une évaluation dans un centre d'évaluation géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution. Les candidats retenus par le CCN participeront ensuite à un entretien avec le(s) commissaire(s) concerné(s).

À l'issue de ces entretiens, la Commission adoptera une liste des candidats correspondant le mieux au profil recherché, qui sera présentée au conseil de direction de F4E. Ledit comité s'entretiendra avec les candidats présélectionnés et recrutera le directeur parmi ceux-ci. L'inscription sur cette liste ne constitue pas une garantie de recrutement. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la liste des candidats à ce stade peut être rendue publique. Il est possible que les candidats soient convoqués à des entretiens et/ou épreuves en sus de ceux indiqués ci-dessus.

<sup>(2)</sup> Dans leur CV, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés, 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions, 3) l'importance des budgets gérés et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs ainsi que le nombre de pairs.

## 7. Égalité des chances

L'entreprise commune applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination, conformément à l'article 1<sup>er</sup> *quinquies* du statut <sup>(3)</sup>.

## 8. Conditions d'emploi

Le directeur sera recruté en qualité d'agent temporaire de F4E au grade AD 14, conformément à l'article 2, point a), du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, comme le prévoit l'article 8, point 2, des statuts de F4E.

Le lieu d'affectation est Barcelone (Espagne), où «Fusion for Energy» a son siège.

## 9. Procédure de dépôt des candidatures

Pour que leur candidature soit recevable, les candidats doivent fournir:

- 1) une lettre de motivation; et
- 2) un curriculum vitæ (CV) en format libre. Celui-ci sera rédigé, de préférence, sur la base du modèle de curriculum vitæ Europass <sup>(4)</sup>. **Les candidats sont expressément invités à souligner et à résumer leur expérience et leurs compétences se rapportant au poste proposé et à donner des précisions sur la taille, le nombre de personnes, le budget, la nature des services qu'ils ont gérés précédemment et leur situation hiérarchique par rapport à la direction de l'organisation.**

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte.

Les pièces justificatives (telles que les copies certifiées de titres/diplômes, les références ou les attestations d'expérience professionnelle) ne doivent pas être envoyées à ce stade mais devront être remises, sur demande, à une étape ultérieure de la procédure.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante:

Rtd-avisdevacances@ec.europa.eu

Afin de faciliter le processus de sélection, toute correspondance avec les candidats au sujet du présent avis se fera en anglais.

Les candidats sont tenus de signaler tout changement d'adresse à l'adresse ci-dessus, sans délai et par écrit.

Personne à contacter pour toute information complémentaire:

M. Yvan CAPOUET — Tél. +32 22954058 — Courriel: yvan.capouet@ec.europa.eu

## 10. Date de clôture

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard le **12 janvier 2012**.

La Commission se réserve le droit de reporter la date de clôture du présent avis de vacance uniquement par voie de publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

## 11. Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des comités de sélection sont confidentiels. Tout contact direct ou indirect avec des membres de ces comités est interdit aux candidats ou à quiconque agissant en leur nom.

<sup>(3)</sup> JO L 124 du 27.4.2004, p. 1.

<sup>(4)</sup> Le CV Europass peut être téléchargé à l'adresse internet suivante: <http://europass.cedefop.europa.eu/htm/index.htm>

## 12. Protection des données à caractère personnel

La Commission et F4E veilleront à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données <sup>(5)</sup>.

La déclaration de confidentialité peut être consultée à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/dgs/human-resources/privacystatement\\_agencies\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/human-resources/privacystatement_agencies_fr.htm)

---

<sup>(5)</sup> Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1).









## HISTORIQUE DES JOURNAUX OFFICIELS, SÉRIE A «CONCOURS»

Vous trouverez ci-dessous la liste des JO C A publiés dans l'année en cours.

Sauf indication contraire, les Journaux officiels sont publiés dans toutes les versions linguistiques.

19	(PL)	294	(DE/EN/FR)
24		303	(DE/EN/FR)
35	(DE/EN/FR)	304	(DA/EN)
37	(PL/RO)	307	
60		309	(DE/EN/FR)
68		312	(DE/EN/FR)
76	(DE/EN/FR)	315	
82		321	(EN/FR)
91		324	
98		330	(DE/EN/FR)
114	(DA)	334	
121	(DA)		
122			
135			
140	(BG/ET/HU/MT/PL/SL/SV)		
142			
146			
147	(EN/IT/MT/SV)		
155	(EN/ES/ET/FR/NL/PL/PT/SK/SL/SV)		
156			
157			
162			
169	(EN)		
177	(DE/EN/FR)		
180	(BG/RO)		
181	(DA)		
183	(SL)		
185			
193	(BG/RO)		
198	(CS/HU/LT/MT/PL/SK)		
206	(CS/ES/LV/MT/SV)		
208	(DE/EN/FR)		
221			
222	(BG/RO)		
223			
229			
257			
258			
270			
271			
278	(EN)		
279	(FR)		
281	(DA)		
284	(DE)		
285	(LT)		
286	(NL)		
292	(RO)		

## Prix d'abonnement 2011 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

## Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

[http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)

**EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.**

**Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>**

